

QUÉBEC, le 22 août 2013

SEC.COM.22AOU13 15:00

Madame Émilie Bevan,
Secrétaire,
Commission des Finances Publiques,
Édifice Pamphile Lemay,
1035, rue des Parlementaires, 3ième étage, Bureau 315,
Québec, Qc G1A 1A3

OBJET : **Fonctionnement des régimes de retraite**

Madame,

Il m'apparaît utile d'apporter un point de vue particulier sur la question des régimes de retraite.

Je n'ai pas l'intention de développer quelque argumentation que ce soit. Je vais simplement faire référence aux résultats de certaines études qui ont été effectuées et dont les conclusions sont toutes connues.

Pour les exigences de la Commission, je dois vous signaler que j'ai exercé, durant une carrière de 35 ans, la profession d'actuaire.


J'ai oeuvré initialement au sein de diverses compagnies d'assurance-vie et j'ai, en particulier, exercé la fonction de Directeur Général de la MFQ (aujourd'hui plus connue sous le vocable La Capitale).

J'ai ensuite oeuvré pendant les 20 dernières années de ma carrière à titre d'actuaire-conseil, où je comptais une clientèle tant publique que privée.

Mais, l'important pour moi, c'est le message que je veux transmettre en tant que simple citoyen, payeur de taxes à la Ville de Québec.

Je vous remercie de bien vouloir transmettre mes cogitations au Comité des Finances de l'Assemblée Nationale.

J'ai remis copie de tout ceci à M. Régis Labeaume, Maire de Québec.


André Dionne,

RÉFLEXIONS SUPPLÉMENTAIRES

AU RAPPORT D'AMOURS

Énoncé préliminaire

Les régimes de retraite du secteur public permettent à certains individus de prendre leur retraite à un âge tel que la durée de leur retraite sera aussi longue que la durée de leur carrière.

Les régimes de retraite du secteur privé n'offrent, en réalité, aucune garantie comparable à celle du secteur public.

Environ un travailleur sur sept bénéficie des garanties offertes par les régimes du secteur public.

La population active sera éventuellement en infériorité numérique par rapport aux retraités.

Les caisses de retraite sont actuellement très déficitaires, en particulier celles du secteur public.

Ville de Québec

Les régimes de retraite des employés de la Ville de Québec, nous dit-on, sont très largement déficitaires. En conséquence, la Ville devra trouver les moyens d'éponger ces déficits.

Pour y arriver, la Ville peut compter sur les employés. La Ville peut compter sur les payeurs de taxes.

La Ville doit aussi (et ceci est nouveau) compter sur les retraités.

Je recommande que le déficit des régimes de retraite soit épongé sur une période d'années relativement courte par des contributions excédentaires qui, exprimées en pourcentage, soient appliquées :

- a) sur le salaire des employés
- b) sur la rente des retraités, et
- c) sur le compte de taxes des particuliers

Je suggère que le même pourcentage s'applique à tous. Mais évidemment, ceci ne couvre que la cotisation excédentaire requise pour éponger le déficit.

En contrepartie, lorsqu'il y aura surplus, ce surplus devrait être, lui aussi, réparti de la même façon que le déficit.

Conclusion

Nous avons ici une solution qui s'applique à la situation actuelle.

Quant aux promesses futures qui résultent du maintien des régimes à prestations déterminées, il demeure injuste à l'égard de la majorité de la population qui n'a pas ce privilège.

Mais, comme en Grèce, comme en Espagne, comme aux États-Unis, comme en France, un jour, ce privilège sera aboli.

Québec, 22 août 2013